

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 29 avril 2022**  
**portant répartition des missions de sécurité et paix publiques entre la police nationale**  
**et la gendarmerie nationale sur certaines voies autoroutières (Saône-et-Loire)**

NOR : INTJ2208535A

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R. 431-2 et R. 431-3,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les unités de la gendarmerie nationale assurent les missions de sécurité et de paix publiques sur les voies autoroutières définies en annexe.

**Article 2**

Cet arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> mai 2022.

**Article 3**

Le directeur général de la gendarmerie nationale, le directeur général de la police nationale et le préfet de la Saône-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 avril 2022.

Gérald DARMANIN

## ANNEXE

### Liste des voies autoroutières sur lesquelles les missions de sécurité et de paix publiques sont assurées par les unités de la gendarmerie nationale

DEPARTEMENT	AXE	DETAIL	PRISE D'EFFET
Saône-et-Loire (71)	A406	Commune de Mâcon du PK 9+431 au PK 11+071  Commune de Charnay-les-Mâcon du PK 11+071 au PK 11+165	1 <sup>er</sup> mai 2022